

M. DENIS: Puisque nous avons décidé que les rapports sur votre enquête seront produits à notre Comité, voulez-vous nous dire si, selon vous, ceux-ci renferment des détails au sujet de personnes qui font actuellement l'objet de poursuites à Montréal?

M. SHEA: Je ne sais pas exactement quelles causes sont devant les tribunaux. S'agit-il de l'année 1958 ou de 1959?

M. DENIS: Le Comité a décidé que tous les rapports sur votre enquête seraient produits.

M. SHEA: Ah! bon.

M. DENIS: Je suppose que vous avez fait une enquête au sujet de chaque péager du pont Jacques-Cartier, ou du moins sur la plupart de ces hommes?

M. SHEA: Je crois bien que oui.

M. DENIS: Croyez-vous qu'il y ait beaucoup de détails au sujet de personnes qui font actuellement l'objet de poursuites dans ces rapports?

M. SHEA: C'est possible. Je ne suis pas tout à fait certain, mais c'est possible, s'ils travaillaient sur le pont depuis assez longtemps.

Le PRÉSIDENT: Si vous voulez consulter l'appendice "N" du fascicule 9, vous y trouverez la liste des vérifications et des enquêtes sur les péagers, ainsi que les enquêtes menées par le National-Canadien; il y a également quelques échantillons des rapports des enquêteurs, à la fin de cet appendice, les appendices I (a) à (h).

M. DENIS: C'est entendu, mais je suis certain que ces rapports renferment les noms et certains détails au sujet de personnes qui font actuellement l'objet de poursuites. Le président et les membres de notre Comité savent que c'est pour cela qu'on s'est plaint que nous agissions à tort et à travers, alors que les accusés se trouvaient justement devant les tribunaux. Je tenais donc à ce que le Comité sache que, lorsque ces rapports secrets et confidentiels seront produits, il sera question de personnes qui ont été accusées. Mais c'est au Comité de décider. Je voulais simplement être juste.

Le PRÉSIDENT: Nous voulons tous être justes, monsieur Denis. Si vous vous souvenez bien, lorsqu'il en a été question pour la première fois, M. McGregor a dit que ces noms figureraient sans doute dans ces rapports.

M. DENIS: Je ne m'oppose pas à ce que les rapports soient publiés; mais, s'ils le sont, je crois que ce serait injuste pour les accusés. Ce n'est pas ce que veut le Comité. Peu m'importe que les rapports soient produits après que les causes auront été jugées; mais c'est le Comité qui doit en décider. Il va falloir que le Comité prenne ses responsabilités.

Le PRÉSIDENT: M. Archer a dit qu'il lui faudrait beaucoup de temps pour obtenir ces rapports.

M. DENIS: Mais supposons qu'il ne prenne pas beaucoup de temps.

Le PRÉSIDENT: M. Archer a dit que ce serait long. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'attendre que les rapports soient prêts. Lorsque cette question a été mise aux voix, dix députés ont appuyé la motion portant dépôt des rapports et seulement trois s'y sont opposés.

Vous pouvez être assurés que le Comité ne désire aucunement s'immiscer dans les procès qui ont lieu à Montréal. Nous voulons que les accusés subissent de justes procès. Je sais que c'est notre sentiment à tous. Nous ne voulons nuire en rien à la justice.

M. DENIS: Je sais tout de même qu'une lettre nous a été envoyée par l'avocat des accusés, et qu'il a été interdit de produire ici cette lettre. L'avocat, cependant, invitait le Comité à la prudence, car les personnes en question ont été traduites en justice. En toute équité pour ceux que défend l'avocat, ce serait une bonne chose de voir à être prudent.